



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

# Chlorure de strontium hexahydraté 99,5+ % extra pur

## RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

<i>Marque commerciale:</i>	Chlorure de strontium hexahydraté 99,5+ % extra pur
<i>N° de produit:</i>	SCSC4
<i>Autre identificateurs de produit:</i>	N° CE: 600-046-7 N° CAS: 10025-70-4

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

*Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:* Utilisation en laboratoire

*Utilisations déconseillées :* Aucune en particulier.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<i>Nom et adresse de l'entreprise:</i>	<b>Laboratoriumdiscounter</b> Zandvoortstraat 75 1976BN IJmuiden Les Pays-Bas Tel: +31 255 700 210 <a href="https://www.laboratoriumdiscounter.nl/fr/">https://www.laboratoriumdiscounter.nl/fr/</a>
<i>Courriel:</i>	info@laboratoriumdiscounter.nl
<i>révision:</i>	22/02/2023
<i>Version de la fiche de données de sécurité:</i>	1.0

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Voir la rubrique 4 concernant premiers secours.

## RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Eye Dam. 1; H318, Provoque de graves lésions des yeux.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

*Pictogramme(s) de danger:*





Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

<i>Mention d'avertissement:</i>	Danger
<i>Mention(s) de danger:</i>	Provoque de graves lésions des yeux. (H318)
<i>Conseil(s) de prudence:</i>	
<i>Générales:</i>	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. (P101) Tenir hors de portée des enfants. (P102)
<i>Précautions:</i>	Porter protection des yeux/des gants de protection/vêtements de protection. (P280)
<i>Intervention:</i>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. (P305+P351+P338) Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. (P310)
<i>Stockage:</i>	-
<i>Élimination:</i>	-
<i>Contient:</i>	Chlorure de strontium hexahydraté
<i>Autre étiquetage:</i>	Sans objet.
<b>2.3. Autres dangers</b>	
<i>Autre:</i>	Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB. Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Remarques
Chlorure de strontium hexahydraté	N° CAS: 10025-70-4 N° CE: 600-046-7 REACH: N° index:	95-100%	Eye Dam. 1, H318	

### 3.2. Mélanges

Sans objet. Ce produit est une substance.

Le texte intégral des phrases H se trouve au rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées au rubrique 8, à condition d'être disponibles



## Autres informations

-

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

*Généralités:*

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité. En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

*Inhalation:*

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

*Contact cutané:*

En cas d'irritation : rincez le produit. En cas d'irritation continue : Consultez un médecin.

*Contact visuel:*

En cas d'irritation oculaire: Retirez les éventuelles lentilles de contact. Rincez aussitôt les yeux avec de grandes quantités d'eau (20-30 °C) pendant au moins 30 minutes et continuez jusqu'à ce que l'irritation cesse. Assurez-vous de bien rincer sous la paupière supérieure et sous la paupière inférieure. Faites aussitôt appel à un médecin. Consultez un médecin immédiatement et continuez de rincer pendant le trajet.

*Ingestion:*

Si la personne est consciente, rincez-lui la bouche avec de l'eau et restez avec elle. Ne donnez jamais rien à boire à la personne. En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissures ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.

*Brûlure:*

Sans objet.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le produit contient des substances qui causent de graves lésions oculaires. Le contact avec ces substances peut provoquer des effets irréversibles sur les yeux / des lésions oculaires graves.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:



Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

Consulter immédiatement un médecin.

*Informations pour le médecin:*

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

## RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau. Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :  
Des composés halogénés

### 5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact. Voir la rubrique 1 concernant numéro d'appel d'urgence.

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évitez le contact direct avec le produit répandu.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Les renversements mineurs sont ramassés à l'aide d'un chiffon. Le matériel doit être ramassé et jeté de façon à créer le moins de poussière possible. Balayer et ramasser. Doit être stocké dans des conteneurs d'élimination adaptés et bien fermés.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Évitez les solvants.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets. Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

## RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Évitez le contact direct avec le produit.

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

*Les compatibilités en matière de conditionnement:* Conserver uniquement dans l'emballage



Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

	d'origine.
<i>Température de stockage:</i>	Température ambiante, de 15 à 25°C
<i>Matières incompatibles:</i>	Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Le produit ne contient aucune substance énumérée dans la liste française des substances avec une limite d'exposition en milieu de travail.

#### DNEL

Aucune information disponible.

#### PNEC

Aucune information disponible.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Aucun contrôle n'est nécessaire à condition que le produit soit utilisé normalement.

#### *Précautions générales:*

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

#### *Scénarios d'exposition:*

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

#### *Limite d'exposition:*

Il n'existe pas de limites d'exposition pour les substances contenues dans le produit.

#### *Mesures techniques:*

Appliquez s de précaution standard du secteur lors de l'utilisation du produit. Evitez l'inhalation de gaz et de poussières.

#### *Mesures d'hygiène:*

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Lavez-vous toujours les mains, les avant-bras et le visage.

#### *Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement:*

Pas d'exigences particulières.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle


#### *Généralités:*

Utilisez exclusivement des équipement de protection comportant la marque CE.

#### *Équipements respiratoires:*

Pas d'exigences particulières.


#### *Protection de la peau:*

Recommandé	Type/Catégorie	Normes	
Utilisez des vêtements de travail spéciaux	-	-	


#### *Protection des mains:*



Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes	
Caoutchouc nitrile	0,2	> 480	EN374-2, EN374-3, EN388	

*Protection des yeux:*

Type	Normes	
Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.	EN166	

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<i>Etat physique:</i>	Cristallin
<i>Couleur:</i>	Blanc
<i>Odeur / Seuil olfactif (ppm):</i>	Pas d'odeur
<i>pH:</i>	Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
<i>Densité (g/cm<sup>3</sup>):</i>	1,93
<i>Viscosité cinématique:</i>	Ne s'applique pas aux solides.
<i>Caractéristiques des particules:</i>	Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

#### Changement d'état

<i>Point de fusion/point de congélation (°C):</i>	61
<i>Le point/l'intervalle (les cires et les pâtes) (°C):</i>	Ne s'applique pas aux solides.
<i>Point d'ébullition (°C):</i>	1250
<i>Pression de vapeur:</i>	Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
<i>Densité de vapeur:</i>	Ne s'applique pas aux solides.
<i>Température de décomposition (°C):</i>	Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

#### Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

<i>Point d'éclair (°C):</i>	Ne s'applique pas aux solides.
<i>Inflammabilité (°C):</i>	Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
<i>Température d'auto-inflammation (°C):</i>	Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
<i>Limite d'explosivité (% v/v):</i>	Ne s'applique pas aux solides.

#### Solubilité

<i>Solubilité dans l'eau:</i>	Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
-------------------------------	---



Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

*n-octanol/coefficient d'eau:*

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

*Solubilité dans la graisse (g/L):*

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

## 9.2. Autres informations

*D'autres paramètres physiques et chimiques:*

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune en particulier.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune en particulier.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans la rubrique 1.

## RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

#### Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **11.2. Informations sur les autres dangers**

#### **Effets sur le long terme**

Le produit contient des substances qui causent de graves lésions oculaires. Le contact avec ces substances peut provoquer des effets irréversibles sur les yeux / des lésions oculaires graves.

#### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Sans objet.

#### **Autres informations**

Aucune en particulier.

## **RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

### **12.1. Toxicité**

Aucune information disponible.

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible.

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible.

### **12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

### **12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Sans objet.

### **12.7. Autres effets néfastes**

Aucune en particulier.

## **RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

### **Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur pour le traitement des déchets.

HP 4 - Irritant (irritation cutanée et lésions oculaires)

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

### **Catalogue Européen de Déchets (CED)**

Sans objet.

### **Étiquetage spécifique**

Sans objet.

### **Emballages pollués**

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.



**RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres informations :
ADR	-	-	-	-	-	-
IMDG	-	-	-	-	-	-
IATA	-	-	-	-	-	-

\* Groupe d'emballage

\*\* Dangers pour l'environnement

**Autre**

Marchandises non dangereuses conformément à ADR, IATA et IMDG.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Sans objet.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

*Limites d'utilisation:*

Aucune particulière.

*Demandes de formation spécifique:*

Pas d'exigences particulières.

*Protection contre les accidents majeurs - Catégories /*

Sans objet.

*Substances dangereuses désignées:*

*Autre:*

Sans objet.

*Sources:*

Ordonnance n° 2001-174 du 22 février 2001 relative à la transposition de la directive 94/33/CE du Conseil du 22 juin 1994 relative à la protection des jeunes au travail.  
Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.  
Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).  
Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**



Non

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

### Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H318, Provoque de graves lésions des yeux.

### Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure  
ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
CAS = Chemical Abstracts Service  
CE = Conformité Européenne  
CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires  
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
COV = Composés Organiques Volatils  
CPSE = Concentration Prédite Sans Effet  
CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique  
CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique  
DMEL = Dose dérivée avec effet minimum  
DNEL = Dose dérivée sans effet  
EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes  
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
FBC = Facteur de Bioconcentration  
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP  
IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)  
IATA = Association Internationale du Transport Aérien  
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses  
LogK<sub>ow</sub> = Coefficient de partage octanol/eau  
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)  
NU = Nations Unies  
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques  
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques  
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]  
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses  
RRN = Numéro d'enregistrement REACH  
SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).  
SE = Scénario d'Exposition  
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques  
SVHC = Substances extrêmement préoccupantes  
TDAA = Température de décomposition auto-accelérée  
tPtB = Très Persistant et très Bioaccumulable  
TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée  
TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique  
TWA = Moyenne pondérée dans le temps  
UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

### Autre



Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008.

### **Homologué par**

Chris

### **Autre**

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle bleu. Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : FR-fr